

# Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

## Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT  
conjointe

Dénomination  
Numéro/Voie  
CP/Commune  
Pays

EGIS EAU CLERMONT FERRAND  
5D RUE LOUIS BLÉRIOT  
63000 CLERMONT FERRAND  
FRANCE

N° consultation du téléservice : 2016102609120D0D

Référence de l'exploitant : 1643042563.164401RDT02

N° d'affaire du déclarant : CLM30947J

Personne à contacter (déclarant) : HOUZET Antoine

Date de réception de la déclaration : 26/10/16

Commune principale des travaux : THURET, 63260

Adresse des travaux prévus : RUE DES PEUPLIERS

## Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ERDF DR AUVERGNE

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : 64 RUE DES PECHEURS

Lieu-dit / BP : BP 649

Code Postal / Commune : 03006 MOULINS CEDEX

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

## Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

## Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

## Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : \_\_\_\_\_ Echelle (1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition (1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini (1) : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_
- NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)
- Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
- Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
- (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

## Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)  
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise TVX**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **Voir chapitre 5 du guide technique relatif aux travaux**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approches au réseau**

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

## Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

## Responsable du dossier

Nom : Mme OPIELA Sylvie

Désignation du service : DT/DICT

Tél : +330473344265

## Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : Mme OPIELA Sylvie

Signature : \_\_\_\_\_

Date : 03/11/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Service qui délivre le document

ERDF DR AUVERGNE  
DT/DICT

64 RUE DES PECHEURS  
BP 649  
03006 MOULINS CEDEX  
France

Tél: +33473344202

Fax :

erdf-grdf-ureval@li-er-dr-dict-el-ec@erdf-grdf.fr



COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°

1643042563. 164401RDT02

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

**POUR NOUS CONTACTER :**

Vous disposez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ERDF via l'outil dictplus. Dorénavant, ERDF vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

La DT a pour objet de vérifier, lors de l'élaboration du projet, la compatibilité de ce dernier avec les réseaux existants. Elle est établie par le responsable de projet. Elle ne peut en aucun cas, suffir pour la réalisation des travaux.  
Une DICT doit être établie par l'exécutant des travaux en faisant référence à la DT.

Responsable : **Mme OPIELA Sylvie**

Tél: +330473344265

Date: 03/11/2016

Signature : **Mme OPIELA Sylvie**

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)

# Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

## Légende du Plan de Masse

Réseau électrique	
BT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
BT BRCHT	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain
HTA	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie
HTA ABAN	— Aérien - - - Torsadé - - - Souterrain - - - Galerie

Appareil de coupure aérien	
Interrup-teur non télécom-mandé	
Interrup-teur télécom-mandé	Y
Interrup-teur non télécom-mandé avec ouver-ture à creux de tension	T

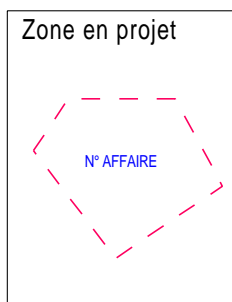
Connexion-jonction	
Connexion Aérienne Chgt Sec.	∇
Jonction Chgt Sec.	∇
Jonction Etoilement	o
Jonction Extrémité	D
Poteau remontée Aéro	<

Poste électrique	
Poste Source	⊙
Poste DP	○
Poste Client HTA	□
Poste DP Client HTA	⊙
Poste de Répartition	⊗
Poste de Production	△
Poste DP Client-Production	⊗
Poste Client Production	⊗
Poste DP Production	○
Poste de transformation HTA/HTA	⊙

Armoire HTA	
Armoire à Coupure Manuelle	◇
Armoire à Coupure télécom-mandée	◇

Coffret BT	
Coupure	⊗
Fausse Coupure	⊗
Sectionnement	⊗
Coupure rapide	⊗
ADC	⊗
Boite de coupure	—
Boite de coupure 3D	△
Boite de coupure 4D	□
Boite coupe circuit	⊗
RMBT	⊗
Non normalisé	⊗

Client BT	
Tarif jaune C4	□
Tarif bleu C5	o
Client MHRV	⊗
Producteur BT	⊙

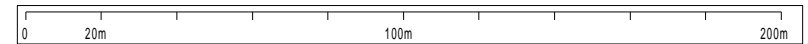


## Légende du Plan de détail

BT	HTA
Réseau et branchement	



Accessoires	Symboles et description
Coffret électrique	⊗ Coffret réseau et branchement ⊗ Coffret type REMBT
Armoire électrique	⊗ Armoire de comptage BT ⊗ Armoire HTA
Boîte BT sous trottoir	□ Réseau □ Branchement
Jonction	∇ BT ∇ HTA
Dérivation	∇ BT ∇ HTA
Bout perdu	∇ D BT ∇ D HTA
Remontée aérienne	○ RAS BT ○ RAS HTA
Noeud topologique	o BT pénétrant dans un bâtiment o HTA pénétrant dans un bâtiment
Mise à la terre	⊕



2- A titre indicatif et sans mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de déplacement ou de renforcement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

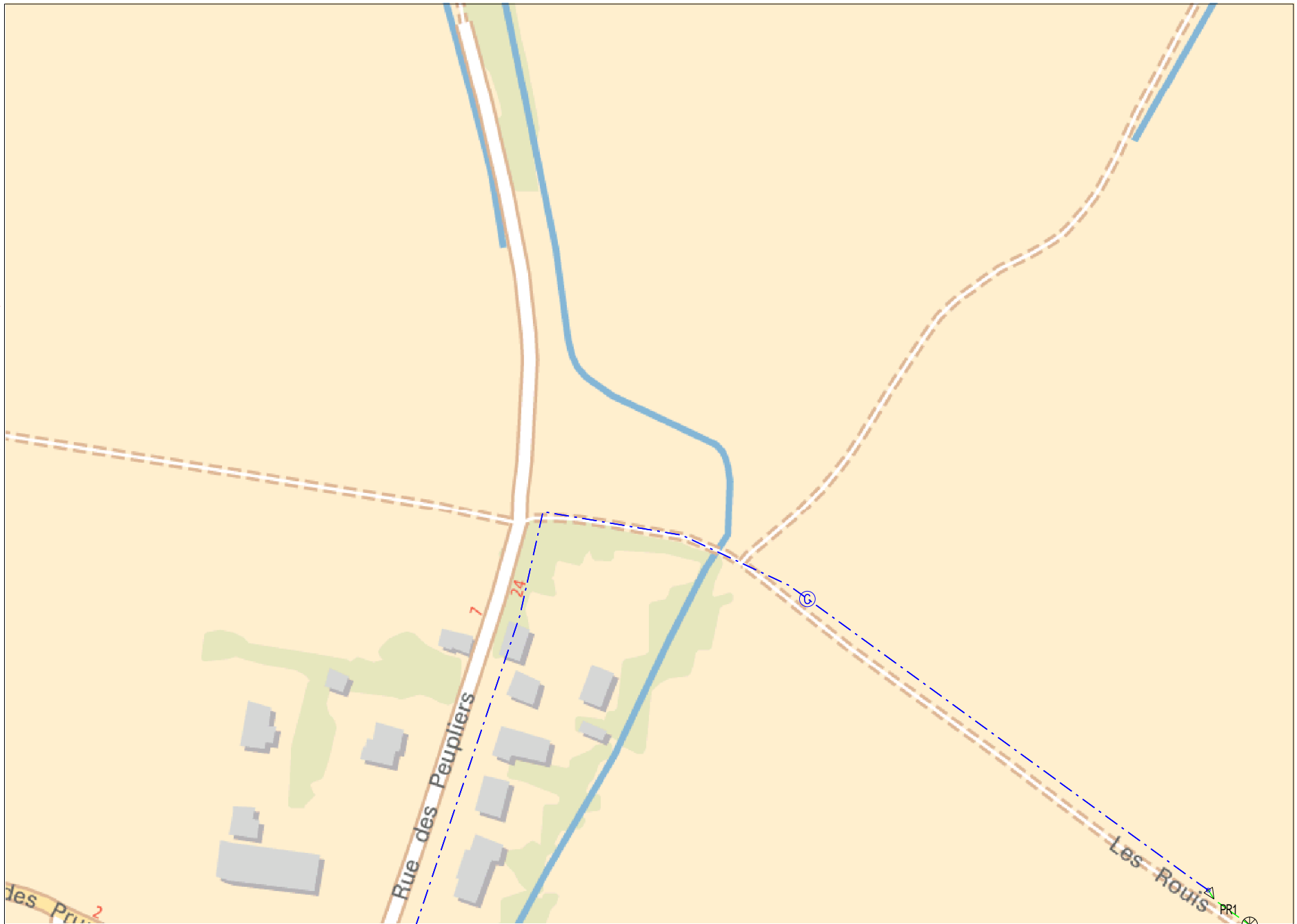
3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (côtières, poteaux, ...).

Édité le : 03-11-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF  
 Au titre de ce plan, il est précisé qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 5541 et R. 5542 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'empire des réseaux indiqués par le dictonnant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs électriques, ...).

1- Les branchements constitués avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui:
PR1	45,5895688	3,28866889	B

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

